

2 faux d'avaide

Format 250/176
Marge de 0,04 centimètres
CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE
du 26 Décembre 1904

Modele N° 7
(Ancien n° 10)
Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui Vingt-deux Septembre mil neuf cent quarante-
à dix-huit heures 10^h du

Nous, soussigné **A U J O U L A T, Préfet**,
gendarme à " " à la résidence de **Bessèges**
département du **Gard** revêtu de notre uniforme,

15^e RÉGION
15^e LÉGION
COMPAGNIE du Gard
SECTION de Bessèges
BRIGADE

MEMENTO SUR LES ARCHIVES DE LA GENDARMERIE

PROCÈS-VERBAL
CONSTATANT

une cor-
tio.
Iais
dans
par M.
Maria,
segs. ex.

*passionnel déposé... au total 59, 20
de la figure suivante ?*

na ce café,
parmi les-
Pédro, réfugié
afé Brés,
ce débit,
ie la mando-

gardait
tre de

in/ de

ne
line

e
er-
lu

it

20 points...
et son étage de la dite maison.
45 gendarmes en E desirés le accordé de rendre
30 gendarmes en A pour l'entretien
empêcher le public d'entrer
darmes dans la maison B et
debut du coup de feu et on de
redes par avant pratiqué les
mise des cadavres situés en
B et de l'étage

A. maison de l'habité

9^e REGION.
9^e LÉGION DE GENDARMERIE.
COMPAGNIE D'INDRE-ET-LOIRE.
N° 257/4.

Tours, le 29 Novembre 1939.

185

R A P P O R T

du Chef d'Escadron G E N D R E A U,
Commandant la Compagnie de Gendarmerie
d'Indre-et-Loire,

- sur les mesures de surveillance prises
par la Gendarmerie en temps de guerre.

(REFERENCE: Lettre du
le Général
la Gendan
rieur.

STAT DE SIEGE. - Mod. 1144

par
le capitaine Aurélien CUBAYNES



SOMMAIRE

Avant-propos	3
I. Présentation de la Gendarmerie nationale et de son organisation générale	4
II. Les fonds d'archives de la Gendarmerie nationale au SHD	6
II.1 Répartition entre les sites du SHD	6
II.2 Présentation de l'outil « état des fonds »	6
II.3 Principaux fonds classés ou ayant fait l'objet d'une reprise	6
II.4 Présentation des typologies documentaires	8
II.5 Dossiers et fiches individuels dans les fonds de la Gendarmerie	9
III. La communication spécifique des archives de la Gendarmerie	10
IV. Les archives de la Gendarmerie comme sources complémentaires	11
Annexe : Organigramme de la Gendarmerie nationale en 1966	12

Avant-propos

Ce memento est un supplément d'informations au *Guide des archives et des bibliothèques du Service historique de la Défense*, publié en 2017.

D'abord rédigé comme une aide pour faciliter l'assistance scientifique apportée par le personnel en salle des inventaires à Vincennes, cette version est à destination de tous les publics qui souhaitent exploiter, ou simplement consulter pour un besoin bien précis, les fonds d'archives de la Gendarmerie nationale actuellement conservés par le Service historique de la Défense.

Vous y trouverez une explication succincte sur l'organisation prolifique de la Gendarmerie nationale qui permettra de mieux s'orienter parmi la diversité des unités et autres producteurs d'archives existants pour cette armée de l'écrit.

Sont également recensées les principales sources pour des recherches généalogiques plus poussées, en particulier s'il s'agit de la carrière d'un sous-officier ou d'un auxiliaire de la gendarmerie coloniale.

I. Présentation de la Gendarmerie nationale et de son organisation générale

Voir aussi l'organigramme de 1966, en annexe, extrait de l'ouvrage sous la direction de Jean-Noël Luc [dir.], *Histoire de la Maréchaussée et de la Gendarmerie : guide de recherche*, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2005.

COMPOSANTES	FORMATIONS ET UNITES	MISSIONS PRINCIPALES
État-major et organismes centraux	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale de la Gendarmerie nationale • Centres administratifs et techniques • Commandement de la Gendarmerie d'Outre-mer • Inspections de la Gendarmerie nationale 	<p>commandement national et administration centrale</p> <p>soutien et administration des unités</p> <p>soutien et administration des unités implantées hors de la métropole</p> <p>inspection des unités, études sur l'évolution de la Gendarmerie, information et conseil du ministre et du directeur général</p>
Etats-majors territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Commandements régionaux - Légions 	commandement et administration régionale des unités et personnels
Gendarmerie départementale (GD)	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements (tout département français) - Compagnies (arrondissement) - Brigades, postes et pelotons - Unités spécialisées (motorisées, aériennes, montagne, nautiques, ...) 	<p>commandement départemental</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sécurité des biens et des citoyens ✓ police judiciaire et administrative ✓ sécurité routière ✓ assistance et secours des personnes
Gendarmerie mobile (GM) <i>(Garde républicaine mobile jusqu'en 1953)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements (région militaire) - Escadrons - Pelotons • GIGN • Groupement blindé de GM 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ maintien de l'ordre public ✓ sécurité générale, protection de points sensibles et escortes ✓ renfort des missions permanentes en outre-mer ✓ interventions militaires en opérations extérieures comme unité constituée
Garde républicaine (GR)	<ul style="list-style-type: none"> - Etat-major - 2 régiments d'infanterie (compagnies de sécurité et d'honneur) - 1 régiment de cavalerie • Orchestre et chœur de l'armée française • Musique de la Garde républicaine • Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) • Escadron motocycliste 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ assurer le protocole militaire de l'État ✓ protection des hautes autorités de l'État et des palais nationaux ✓ contribuer au rayonnement international de la France ✓ contribuer à la sécurité publique générale sur Paris et dans les bois nationaux <p>escortes</p>

Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> - Commandement des écoles - Ecole des officiers (EOGN) à Melun - Ecoles de gendarmerie - Centres de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ formation du personnel ✓ instruction des officiers et sous-officiers
Formations spécialisées	<p>Gendarmerie maritime (GMar) <i>Créée en 1970, emploi auprès du chef d'état-major de la Marine nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - État-major - Compagnies - Brigades et postes <p>Nota : avant 1970, voir les fonds d'archives de la Marine nationale au SHD (Vincennes, Cherbourg, Brest , Lorient, Rochefort, Toulon).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ sûreté et protection des installations de la Marine, des approches maritimes et des plans d'eau intérieurs des principaux ports français ✓ protection et contrôle des personnes et des biens en mer ✓ maintien et rétablissement de l'ordre sur les sites de la Marine ✓ recherche du renseignement et surveillance des eaux nationales ✓ police administrative en mer sous l'autorité du préfet maritime (protection de l'environnement, sécurité de la navigation de plaisance et des pêches, police des pêches, ...) ✓ police judiciaire (contrôles en mer et à terre)
	<p>Gendarmerie de l'air (GAir) <i>Emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - État-major - Compagnies - Brigades et postes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ police judiciaire, administrative et militaire (compétence exclusive en matière d'accidents d'aéronefs militaires) ✓ sûreté et protection du domaine air
	<p>Gendarmerie des transports aériens (GTA) <i>Emploi auprès de l'aviation civile.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - État-major - Compagnies - Brigades et postes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ protection des installations de l'aviation civile ✓ évaluation et contrôle des aéroports ✓ police judiciaire ✓ renseignement
	<p>Gendarmerie de l'armement (GArm) <i>Créée en 1973, emploi auprès du délégué général pour l'armement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - État-major - Compagnies - Brigades et postes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ police judiciaire, administrative et militaire ✓ protection des installations prioritaires de défense
	<p>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN) <i>Créée en 1964</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ contrôle gouvernemental et sécurité des armes nucléaires
Autres unités hors du territoire français	<ul style="list-style-type: none"> • Prévôtés : <ul style="list-style-type: none"> - Détachements - Brigades - Postes • Assistance technique et coopération internationale (depuis 1960) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ police militaire auprès des forces armées françaises ✓ protection des bases françaises à l'étranger <p>formation et assistance des gendarmeries, polices et armées étrangères</p>

II. Les fonds d'archives de la Gendarmerie nationale au SHD

II.1 Répartition entre les sites du SHD

Pour les archives de la gendarmerie produites depuis le XIX^e siècle, les fonds sont répartis entre deux sites :

- **Château de Vincennes** : fonds d'archives les plus anciens, c'est-à-dire de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'en 1977 pour les unités territoriales (GD, GM et GR) et jusqu'en 2000 pour certaines formations spécialisées et organismes centraux. Certains fonds, dont les gendarmeries spécialisées avant leur rattachement à la DGGN, sont sous la responsabilité des autres divisions du Département des fonds d'archives. Quant aux documents iconographiques, ils sont consultables auprès de la Division des archives iconographiques. La Division des archives privées a collecté quelques fonds et pièces anciennes ;
- **Le Blanc** (Indre) : la Division des archives intermédiaires de la Gendarmerie nationale du Département de la collecte et des recherches administratives conserve et exploite les fonds d'archives plus récents. Ce centre d'archives conserve également ceux des centres administratifs et techniques, ainsi que les versements des unités dissoutes jusqu'en 2009.

Pour les **archives antérieures à 1940**, très peu de documents sont conservés dans les fonds de la Division gendarmerie. Il faut s'orienter vers la Division guerre et armée de terre du SHD, les Archives nationales et le réseau des Archives départementales (séries M, N, R et U).

II.2 Présentation de l'outil « état des fonds »

La consultation des instruments de recherches est facilitée par un tableur informatique, accessible depuis les postes informatiques de la salle des inventaires à Vincennes. Ils sont répartis entre huit onglets, pour chaque grand ensemble :

- Commandement supérieur et organismes centralisés
- Gendarmerie départementale (territoire national actuel)
- Gendarmerie mobile
- Garde républicaine de Paris
- Gendarmeries spécialisées
- Prévôtés et assistance internationale
- Autres formations à l'étranger
- Écoles de la gendarmerie

Nota : Dans les colonies françaises et territoires d'outre-mer, l'ensemble des composantes de la Gendarmerie était présent. Cependant, les archives antérieures à la décolonisation sont regroupées par territoire, non par formations, et sans les archives des gendarmeries spécialisées.

II.3 Principaux fonds classés ou ayant fait l'objet d'une reprise

Nouveau cadre de classement :

- Fonds **GD 1 A** (répertoire numérique détaillé) : Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) jusqu'en 1946 (dont des dossiers individuels).
- Série **GD D** (répertoires numériques détaillés) : Légions de gendarmerie jusqu'en 1946. **Attention**, seulement 5 légions reclassées.
- Série **GD E** (répertoires numériques détaillés pour chaque département) : Compagnies de gendarmerie départementale jusqu'en 1946.

- Fonds **GD 1 H** (répertoire numérique détaillé) : Garde républicaine de Paris jusqu'en 1946.
- Série **GD L** (répertoires numériques détaillés en cours de rédaction) Extrême-Orient :
 - fonds **GD 2 L** : Détachement de Gendarmerie en Extrême-Orient
 - fonds **GD 3 L** : Prévôtés en Extrême-Orient (1945-1955).
- Série **GD P** Afrique occidentale française (AOF) et Afrique équatoriale française (AEF) :
 - fonds **GD 1 P** (tableurs en cours de réalisation) : Dossiers individuels des officiers et sous-officiers européens affectés en AOF.
 - fonds **GD 2 P** (tableur Excel) : Dossiers individuels des officiers et sous-officiers européens affectés en AEF.
- Série **GD R** (répertoires numériques détaillés) : Forces prévôtales :
 - fonds **GD 1 R** : Prévôtés de l'armée du Levant et des territoires du Liban (1919-1949).
 - fonds **GD 2 R** : Police militaire de la base de transit à Marseille (1944-1976).
 - fonds **GD 3 R** : Prévôtés et service de la Gendarmerie durant la Première guerre mondiale.
- Fonds **GD 2 T** (répertoire numérique détaillé) : Direction de la Garde (1940-1944).
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 301 001 à 301 188** (répertoire numérique détaillé) : Garde personnelle du chef de l'Etat (1940-1945).

Fonds thématiques :

- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 198 000 à 203 973** (tableur Excel) : dossiers de casernement des gendarmeries départementale et mobile.
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 303 000 à 303 273** (tableur Excel) : Etudes géographiques et historiques des compagnies de Gendarmerie départementale (1949-1950).
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 307 001 à 307 867** (répertoire numérique détaillé) : Inspections de la Gendarmerie nationale (1919-2001).
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 310 000 à 319 999** et **GD 2007 ZM 2/ 320 000 à 320 349** (tableur Excel) : Dossiers individuels d'officiers "honoraires".
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 320 000 à 324 324** (tableur Excel) : Dossiers individuels des militaires affectés à la Garde républicaine de Paris.
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 350 000 - 350 620** (tableur Excel) : Dossiers individuels d'officiers généraux.
- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 360 001 - 360 203** (répertoire méthodique détaillé) : Fonds des archives rapatriées de Moscou.

Anciennes colonies :

- Fonds **GD 2007 ZM 1/ 300 001 à 300 643** (répertoire numérique détaillé) : Gendarmerie française au Sénégal (1960-1987).
- Sous-fonds **GD 2007 ZM 1/ 302 001 à 302 262** (répertoire numérique détaillé) : Compagnie puis groupement de gendarmerie aux Comores (1954-1976).
- Fonds **GD 2007 ZM 2** (répertoire numérique détaillé) : Journaux des marches et opérations de la Gendarmerie en Indochine.
- Fonds **GD 2010 ZM 4** (tableur Excel) : Gendarmerie française en Algérie.

II.4 Présentation des typologies documentaires

A quelques rares exceptions, seuls l'administration centrale (Direction générale et inspections de la Gendarmerie) et certains services spécialisés produisent des dossiers thématiques. Voici donc les principales typologies documentaires récurrentes dans les fonds d'archives :

- **ordres du corps (ODC)** : au niveau des corps (régions, légions, groupements, ...)
- **journaux des marches et opérations (JMO)** : au niveau des corps (régions, légions, escadrons, ...)
- **registre d'incorporation** : au niveau des corps (légions, régions)
- **registre de correspondance courante (R/2)** : à tous niveaux
- **registre de correspondance confidentielle (R/4)** : à tous niveaux
- **registre de correspondance courante spécialisé (R/2 Mut, R/ Auto, ...)** : pour les unités de commandement ou spécialisées
- **registre de correspondance confidentielle spécialisé (R/4 PO, R/4 Mat, ...)** : pour les unités de commandement ou spécialisées
- **procès-verbaux (PV)** : au niveau des brigades, postes et pelotons

D'autres mentions paraissent bien mystérieuses ou ont un sens trompeur :

MENTION	DOMAINE	DEFINITION
Carnet de déclarations (CD)	Judiciaire, militaire et administratif	Carnet de prises de notes du gendarme pendant ses enquêtes ou missions. Le témoin y signe souvent ses déclarations, d'où la mention « a signé au carnet » dans les procès-verbaux.
Carnet de transfèrement (CT)	Police administrative	Cahier sur lequel sont recensées toutes personnes escortées par des gendarmes en prison ou devant un tribunal. Sont répertoriés le nom du transféré, ceux des gendarmes qui l'escortent, la date, la destination et, éventuellement, les pièces à conviction ou scellés.
Cahier de visite	Médical	Document administratif tenu au sein de chaque unité. Il est rempli par le commandement d'unité lorsqu'un gendarme se rend en consultation médicale militaire.
C13 ou Comptes 13	Comptabilité (solde)	Pièces comptables individuelles annuelles sur lesquelles apparaissent le salaire, les allocations familiales et autres « revenus » d'un militaire de gendarmerie.
Etats 14 et 14 bis	Comptabilité (solde)	Feuilles collectives d'émargement de solde, sous forme de listing. Plus généralement, les Etats sont des tableaux récapitulatifs de gestion comptable.
PC	Gestion du personnel	Divers documents relatifs à l'emploi et à la gestion du personnel civil.
R / AA	Administration générale	Registre des actes administratifs principaux du corps.
Registre de constatation	Médical	Document portant les retranscriptions, au niveau de la légion, des blessures et accidents survenus aux gendarmes et imputables au service.
Situations 23/2 et 23/3	Gestion du personnel	Situation des effectifs sous forme de liste des personnels ayant appartenu à l'unité concernée, avec les mentions de promotions et mutations.

II.5 Dossiers et fiches individuels dans les fonds de la Gendarmerie

La division Gendarmerie conserve aussi dans ses fonds de nombreux **dossiers individuels et registres du personnel** au niveau central et en particulier pour l'outre-mer et les anciennes colonies.

En effet, en plus des dossiers individuels de la série GR Y à Vincennes (pour les officiers) ou de ceux conservés au Centre des archives du personnel militaire du SHD à Pau, nos fonds contiennent un nombre important de dossiers partiels de carrière ou de fiches de renseignements individuelles.

Voici une liste des principales cotes, réparties par fonds, sans pour autant tendre à l'exhaustivité :

❖ Direction générale de la Gendarmerie nationale :

- Dossiers individuels ou documentaires d'officiers généraux de la Gendarmerie (1847-2012) : GD 2007 ZM 1/ 350 000 à 350 290 ;
- Dossiers individuels des officiers honoraires (1833-2015) : GD 2007 ZM 1/ 310 000 à 320 349.
il s'agit d'un double du dossier de carrière, utile pour le temps de réserve post activité de chaque officier de gendarmerie ;
- Dossiers individuels des militaires ayant fait l'objet d'une épuration administrative ou réintégration dans l'arme (1936-1955) : GD 1 A 187 à 275.

❖ Inspections de la Gendarmerie nationale :

- Fiches individuelles pour la préparation des audiences des militaires (1968-1978) : GD 2007 ZM 1/ 307 438 à 444 ;
- Dossiers individuels pour les réclamations et droit de recours (1980-1991) : GD 2007 ZM 1/ 307 448 à 307 456.

❖ Garde républicaine de Paris :

- Dossiers individuels des officiers, sous-officiers et autres statuts de militaires affectés à la GRP (XX^e s.) : GD 2007 ZM 1/ 320 000 à 323 126.

❖ Ecoles :

- Dossiers de promotions et dossiers individuels des élèves officiers de l'EOGN (1941-2003) : GD 2007 ZM 1/ 221 333 à 221 795.

❖ Afrique équatoriale et occidentale française :

- Dossiers individuels des militaires européens de la Gendarmerie affectés en AOF (?-1960) : GD 1 P ;
- Dossiers individuels des auxiliaires de la Gendarmerie d'AOF (?-1960) : GD 2007 ZM 1/ 3193 à 3522 (*sera bientôt reclassé GD 3 P*) ;
- Dossiers individuels des militaires européens de la Gendarmerie affectés en AEF (?-1960) : GD 2 P ;
- Dossiers individuels des auxiliaires de la Gendarmerie d'AOF (?-1960) : GD 2007 ZM 1/ 4457 à 4671 (*sera bientôt reclassé GD 4 P*) ;
- Dossiers individuels des militaires européens rayés des cadres de la Légion de Gendarmerie d'AOF à Madagascar (?-1960) : GD 2007 ZM 1/ 5134 à 5140 ;
- Carnets de notes et médicaux des auxiliaires de la Légion de Gendarmerie d'AOF à Madagascar (?-1960) : GD 2007 ZM 1/ 5141 à 5188.

❖ Algérie :

- Fiches individuelles des militaires d'active et réservistes des Légions de Gendarmerie d'Algérie et des prévôtés de la base stratégique de Mers-el-Kébir (1944 – 1968) : GD 2010 ZM 4/ 16585 à 16662 ;
- Registres d'embauche, de mutations et de paie concernant le personnel civil de la 10^{ème} légion de garde républicaine puis gendarmerie mobile (1945 – 1958) : GD 2010 ZM 4/ 838 à 845 ;
- Fiches individuelles des harkis employés en Algérie (1959 – 1963) : GD 2010 ZM 4/ 848 à 852 ;
- Dossiers individuels des détenus de la prison militaire du camp Bonvalot (1961 – 1964) : GD 2010 ZM 4/ 2930 à 2933 ;
- Dossiers individuels des détenus de la prison prévôtale de Mers-el-Kébir (1964 – 1967) : GD 2010 ZM 4/ 3710 à 3713.

❖ Maroc :

- Fiches individuelles des gendarmes auxiliaires et réservistes de la Légion de Gendarmerie du Maroc (1945 – 1958) : GD 2007 ZM 1/ 44233 à 44236 ;
- Dossiers de candidatures dans la Légion de Gendarmerie du Maroc (1945 – 1958) : GD 2007 ZM 1/ 44203 à 44213.

❖ Tunisie :

- Dossiers des réservistes de la Légion de Gendarmerie de Tunisie (?-1958) : GD 2007 ZM 1/ 48118 à 48136 et GD 2007 ZM 1/ 48347 à 48425.

❖ Indochine :

- Dossiers individuels des militaires de la Gendarmerie tués ou disparus en Extrême-Orient : GD 2007 ZM 1/ 305 000 à 305 754 ;
- Fiches individuelles de renseignements et carnets de notes des officiers, sous-officiers et auxiliaires vietnamiens affectés au Détachement de gendarmerie en Extrême-Orient (?-1955) : GD 2 L 106 à 114 ;
- Dossiers individuels des militaires de la Gendarmerie affectés dans les prévôtés en Extrême-Orient : GD 3 L 39 à 49 ;
- Fiches individuelles du personnel de la 3ème légion de marche de garde républicaine (1952-1955) : GD 2007 ZM 1 / 307 861 à 307 866 ;

❖ Gendarmerie de l’Air : voir dans les fonds d’archives Air du SHD.❖ Gendarmerie maritime : voir les fonds des divisions de la Marine nationale sur Vincennes, en particulier en MV CC3 (1882-1926), et dans les ports.

Toutes ces pistes peuvent permettre de trouver des documents précis sur la carrière d’un gendarme qui a fait l’objet d’une radiation suivi d’une réintégration dans l’arme, qui a été affecté dans la gendarmerie coloniale, qui a été blessé ou mort en service, ... mais également traces des **auxiliaires et réservistes** ayant servi dans la Gendarmerie et quel que soit le pays. Sans oublier la source des collections de situations 23/2 et les registres d’incorporations des légions de gendarmerie.

III. La communication spécifique des archives de la Gendarmerie

Trois principaux délais de communicabilité, en application de l’article L.2132-2 du code du patrimoine :

- 50 ans : registre de correspondance (courante/confidentielle/spécialisée), journaux de marche et opérations, dossiers individuels, registres médicaux administratifs, ...
- 75 ans : procès-verbaux (PV) et carnets de déclarations.
- 100 ans : PV se rapportant à une personne mineure.

De ce fait, la consultation est régulièrement soumise à dérogation.

A l’exception des recherches généalogiques ou relatives à des documents librement communicables, il est préférable, en particulier pour une recherche de PV, d’**adresser une correspondance** au SHD/CHA/DSP.

En effet, cela permet de traiter au mieux toute **recherche à caractère personnel** et d’éviter d’inutiles demandes de consultation d’archives par dérogation. La division gendarmerie peut ainsi mieux examiner la demande en interne et faire une réponse plus appropriée au demandeur.

Pour les étudiants et professionnels, il est préférable de contacter directement les responsables de fonds aux coordonnées suivantes :

- mathilde.gaugy@intradef.gouv.fr (01 41 93 44 14)
- aurelien.cubaynes@intradef.gouv.fr (01 41 93 20 32)

IV. Les archives de la Gendarmerie comme sources complémentaires

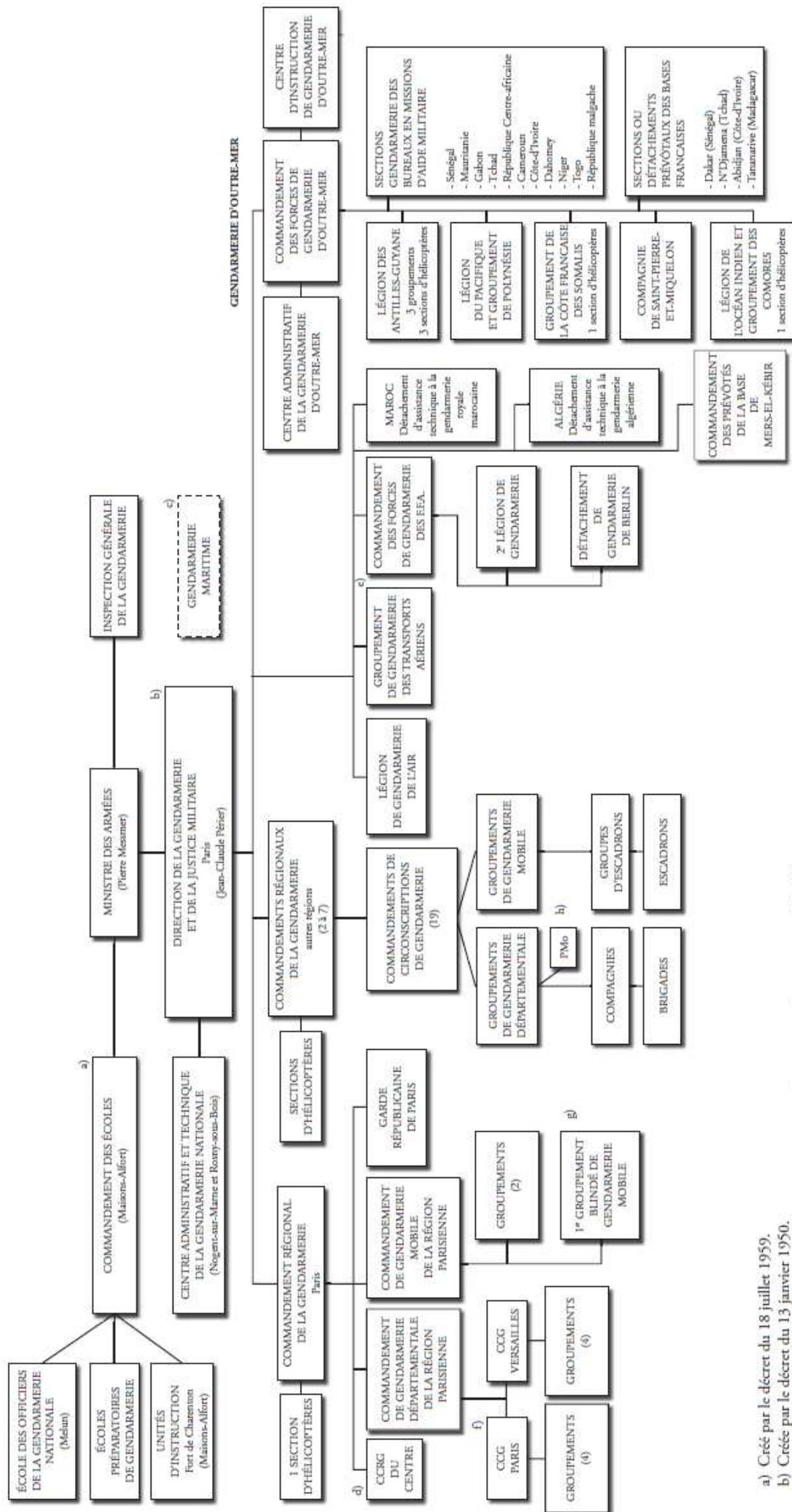
Dans les cas suivants, une exploitation de nos archives peut apporter bien des éléments complémentaires aux fonds des autres divisions ou services d'archives français :

- sur l'**histoire locale** : études géographiques et historiques des compagnies de Gendarmerie départementale, rapports sur l'état d'esprit des populations et l'économie dans les registres de correspondance des brigades ;
- sur une **caserne militaire** si elle fut occupée par des gendarmes : dossiers du service des affaires immobilières de la DGGN ;
- sur la **résistance locale** : rapports mensuels sur l'état d'esprit de la population ;
- dans une **affaire concernant un militaire** : enquête (carnets de déclarations et procès-verbaux) et rapports des brigades et postes de la gendarmerie ;
- à propos d'une **affaire publique** (décès médiatique, accidents graves, mouvements contre les armées, ...) : intervention et enquête (procès-verbaux et rapports) des brigades et postes de la gendarmerie ;
- **accidents d'avions ou de navires** : procès-verbaux et rapports des gendarmeries spécialisées ;
- dans le cadre de **guerres civiles** ou de la **coopération internationale militaire entre Etats** : dossiers de la DGGN et des inspections, correspondance et JMO des escadrons de gendarmes mobiles formant les unités constituées.
- Informations sur un **travailleur ou auxiliaire autochtones** : compte des sommes payées aux auxiliaires ou civils dans les fonds de la gendarmerie en AOF-AEF, dossiers d'enquête sur les Harkis, dossiers individuels du personnel civil vietnamien, ...

Parmi bien d'autres exemples ...

Bonne consultation des fonds de la division Gendarmerie nationale.

XVI - LA GENDARMERIE APRÈS LA RÉORGANISATION TERRITORIALE DE 1966



- a) Créé par le décret du 18 juillet 1959.
- b) Créée par le décret du 13 janvier 1950.
- c) La loi du 24 mai 1951 remplace la gendarmerie maritime en « légion spécialisée » au sein de la Marine.
- d) CCRG : commandement de circonscription régionale de gendarmerie.
- e) Unité constituée empiriquement après la Deuxième Guerre mondiale, organisée par le décret du 31 mars 1953, puis transformée en groupement en 1956.
- f) CCG : circonscription de commandement de gendarmerie.
- g) Créé par le décret du 20 septembre 1954.
- h) Pelotons motorisés, créés en 1965.